

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 juin 2024

Signature d'une convention-cadre entre l'Office français de la biodiversité et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Ce mercredi 12 juin, l'OFB et la fédération des Parcs naturels régionaux de France ont signé pour la période 2024-2027, une convention-cadre de partenariat qui vise à renforcer leur collaboration pour la protection et la valorisation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire français.

La protection de la biodiversité est un enjeu crucial, face à l'accélération des menaces sur les écosystèmes et les espèces, dues notamment à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources ou encore le changement climatique. Les enjeux de cette convention sont multiples. D'une part, il s'agit de coordonner et d'optimiser les efforts de conservation et de gestion des espaces naturels, tout en favorisant la restauration des écosystèmes dégradés.

D'autre part, cette convention entend renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques et sectorielles, telles que l'agriculture, la forêt, l'urbanisme et l'énergie, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, des collectivités locales aux citoyens, en passant par les entreprises et les institutions internationales.

C'est dans ce contexte que ce 12 juin 2024 a été signé entre l'Office français de la biodiversité et la fédération des Parcs naturels régionaux de France, cette convention-cadre pour une durée de quatre ans.



Concrètement, cette convention apportera des avancées significatives dans plusieurs domaines clés :

1. **Une articulation plus efficace des politiques publiques** nationales et européennes, incluant la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP), la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB), et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).
2. **Le renforcement des capacités de gestion des espaces naturels** afin d'améliorer la gestion et la protection des aires protégées, notamment en renforçant les dispositifs d'animation territoriale de Natura 2000.
3. **La promotion de pratiques agricoles et forestières durables** comme le soutien à l'agroécologie ou la foresterie durable, assurant que ce type de production n'est pas réalisée au détriment de la biodiversité.
4. **L'engagement et la mobilisation des collectivités locales** en facilitant leur implication active sur les enjeux de biodiversité, notamment à travers les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et les Ateliers Hors les Murs (AHM).
5. **Plus de sensibilisation et de participation citoyenne** via des campagnes de sensibilisation et la mise en avant de projets éducatifs, comme le défi familles à biodiversité positive et les aires éducatives (terrestres et marines), afin d'impliquer activement les citoyens dans la préservation de la biodiversité.
6. **La mobilisation des entreprises**, en les poussant à s'engager pour la biodiversité et le climat à travers les marques collectives comme « Esprit parc national » et « Valeurs parc naturel régional ». La fédération des Parcs naturels régionaux de France relayera également la démarche « entreprises engagées pour la nature » (EEN) portée par l'OFB.
7. **La coopération internationale** via un meilleur partage des connaissances et savoir-faire sur les enjeux de protection de la biodiversité à l'international, avec une participation active des Parcs au réseau Europarc ainsi qu'aux programmes européens et

internationaux.

Gouvernance et suivi

Un comité de pilotage, composé des représentants de l'OFB et de la fédération des Parcs naturels régionaux de France, sera chargé du suivi de la mise en œuvre de cette convention. Ce comité se réunira au moins une fois par an pour évaluer les progrès réalisés, résoudre les éventuelles difficultés et identifier de nouvelles pistes de coopération.

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/>

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Les 58 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4900 communes, 4,4 millions d'habitants et 9 millions d'hectares, soit 17 % du territoire métropolitain, répartis dans 15 régions et 3 collectivités locales. Plus de 2250 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

www.parcs-naturels-regionaux.fr

Contacts presse

Arthur Limiñana / 06 73 69 21 96

presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Pierre-Paul Castelli / 06 83 84 01 77

ppcastelli@parcs-naturels-regionaux.fr

Office français de la biodiversité
Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux
27 rue des Petits Hôtels
75010 Paris
01 44 90 86 20
www.parcs-naturels-regionaux.fr